

**Procès-verbal de la Séance du 19 janvier 2021**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de La Combe de Lancey**

L'an deux mil vingt-et-un, le 19 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 15 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

**Étaient présents**

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Cécile ROISIN, Nathalie REVERDY,  
Yvan BELEFFI, Daniel BOULLE, Maxence CARRAUD, Stéphane GAUTIER, Grégoire MARTINI,  
Line PICAT, Christine PIEGAY

**Étaient absents**

Damien DELMAS

**Avaient donné pouvoir**

Laurent BERNARD à Céline PAVAROTTI  
Françoise SCHMITT à Régine VILLARINO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Présentation du procès-verbal de mise à disposition par la commune de La Combe de Lancey des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de communes Le Grésivaudan**

Rapporteur : Régine VILLARINO

Vu l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Vu la présentation aux membres présents du conseil municipal du procès-verbal de mise à disposition par la commune de La Combe de Lancey des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de communes Le Grésivaudan et de ses annexes,

Considérant que la date du transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de La Combe de Lancey et la communauté de communes Le Grésivaudan entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, n'émet aucune remarque particulière à l'encontre dudit procès-verbal et autorise Madame Régine VILLARINO, maire de La Combe de Lancey a signé tout document afférent à ce dossier.

## **Délibération n°2**

### **OBJET : Création d'un poste d'ATSEM à temps complet**

Rapporteur : Régine VILLARINO

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et après avoir entendu Madame le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés :

#### **1/ DECIDE la création des emplois permanents suivants :**

Agent Spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles

Date de création : 01/01/2021

Nombre d'heures du poste : 35h00

#### **2/ PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice**

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°3**

### **OBJET : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires : demande de subventions DETR 2021 et Départementale Plan Ecole**

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'entreprendre la rénovation des huisseries des bâtiments scolaires et périscolaires compte tenu de leur ancienneté et de leur vétusté afin d'en améliorer la performance énergétique.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et auprès du Département dans le cadre du Plan Ecole, selon le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux HT	170 000 €
DETR 2021 (20%)	34 000 €
Subvention Département Plan Ecole (60%)	102 000 €
Autofinancement (20%)	34 000 €

Après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents aux dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et auprès du Département dans le cadre du Plan Ecole
- Accepte le plan de financement ci-dessus et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## **Délibération n°4**

### **OBJET : Aménagement du Parc du Château - Travaux de consolidation du mur de soutènement : demande de subvention auprès de la CCPG dans le cadre du Contrat Ambition Région**

Rapporteur : Régine VILLARINO

Annulée

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## II- Informations et Questions diverses

### **Information n°1**

#### **OBJET : Plans de la commune**

Finalisation en cours du projet pour des nouveaux plans de la commune avec le nom des rues. Prévision de 500 plans dépliant, 10 formats A3 et 2 grands

### **Information n°2**

#### **OBJET : Point travaux**

Présentation des travaux en cours : Entretien de la chaudière à granulés, modification d'un point lumineux aux Eminées pour améliorer l'éclairage sur le PAV et l'abri bus, ENEDIS intervient actuellement sur la commune pour le remplacement des anciens compteurs électrique par des compteurs LINKY.

### **Information n°3**

#### **OBJET : Discussion du budget 2021**

Mme le Maire présente les restes à réaliser sur le budget 2020 et présente les points à étudier pour l'établissement du budget 2021.

### **Information n°4**

#### **OBJET : Prochains Conseils Municipaux**

Mardi 23 février 2021 à 19h00

Mardi 23 mars 2021 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A La Combe de Lancey, le 19 janvier 2021

Nathalie REVERDY

Secrétaire de Séance

